Image not found or type unknown

Cession de parts sociales

Par **bridou**, le **26/05/2014** à **15:06**

Bonjour,

Si on ne veut plus faire partie d'une Sarl, peut-on céder gratuitement ses parts sociales à un associé de la SARL ? (sans risquer de payer des frais ou d'avoir un redressement fiscal).

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés